UNITED NATIONS HUMAN RIGHTS
OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER

GANHRI
Global Alliance of National Human Rights Institutions

NOTE DE CONCEPT

L'alerte précoce, la prévention des conflits et le rétablissement des sociétés pacifiques : Le rôle des Institutions Nationales des Droits de l'homme

Conférence annuelle de l'GANHRI

Mercredi 8 mars 2017
(10:00- 13:00h / 15 h à 18:00h)

Salle XVII, Palais des Nations, Genève, Suisse

Dans le monde entier, les gens souffrent de conflits armés internes ou internationaux, où ils vivent les plus flagrantes, généralisées et systématiques des droits de l'homme.

Les conflits violents ne découlent pas du jour au lendemain, mais au fil du temps, des tensions et de l'augmentation des actes de violence en véritables conflits armés. Les modèles de certaines violations des droits de l'homme fournissent une première indication d'un risque potentiel ou de crise émergente, susceptible de se détériorer dans les tensions, la violence et les conflits armés. Début des interventions ciblées pour promouvoir et protéger les droits de l'homme peut considérablement aider à désamorcer la situation afin de prévenir un conflit violent et de contribuer à rétablir une société pacifique.

Un signe précoce d'une crise émergente ou potentielle liée aux élections et à la violence politique. En outre, il y a des facteurs qui jouent un rôle important pour créer et maintenir un climat de violence au sein d'une société. La conférence mettra l'accent sur un certain nombre de ces facteurs et se demander comment les INDH peuvent surveiller et aider à les résoudre, avant et pendant les conflits violents. Il sera donc également les moyens de renforcer les voix pour les droits de l'homme dans un pays, et à la manière de faire face aux menaces que les INDH sont confrontés lorsqu'ils s'acquitter de leur mandat dans ces circonstances.

Alors que les Etats sont les principaux responsables, les INDH comme institutions indépendantes de l'Etat avec un large mandat et pouvoirs pour promouvoir et protéger les droits de l'homme peut jouer un rôle important pour aider à prévenir les violations des droits de l'homme et protéger les droits de l'homme dans les situations de tensions, de violence, ou de conflit.

Les INDH peuvent le faire par l'application de leurs fonctions en conformité avec les principes de Paris des Nations Unies et aux normes internationales des droits humains et les normes, y compris par :

- Enquêter dans la violence et les abus, et traiter les plaintes ;
- Surveillance et rendre compte sur la situation des droits de l'homme à l'échelle nationale, régionale et internationale ;
- Servir de mécanismes d'alerte précoce pour prévenir la violence et les conflits, ou une détérioration supplémentaire de la situation ;

- Servir de mécanismes pour protéger les titulaires de droits, y compris les personnes particulièrement à risque, tels que les femmes, les minorités, et les défenseurs des droits de l'homme ;
- Conseiller l'Etat, et faire en sorte que ses autorités rendent compte
- Informer et conseiller le Parlement et le gouvernement sur la substance et la mise en œuvre des normes des droits de l'homme et des standards et leur contribution à une société pacifique ; et
- Servir de plate-forme pour le dialogue entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux au niveau national.

C'est un défi de la responsabilité et les INDH en appliquant leurs mandats dans de tels contextes peuvent eux-mêmes être victimes de menaces ou d'attaques, qui peuvent mettre en péril leur personnel, et l'ensemble de l'indépendance de l'institution et l'intégrité.

Cette conférence annuelle sera une occasion pour les INDH et les participants de toutes les régions :

1. Pour discuter de l'expérience des institutions nationales, et des approches utilisées et de défis dans l'exploitation dans les situations de tension, de violence et de conflit et d'évaluer ce qui est nécessaire pour les INDH jouent leur rôle essentiel ;

2. Afin d'élaborer des stratégies pratiques pour les INDH d'employer dans la protection et la promotion des droits de l'homme pendant les situations de conflit et de violence ; et

3. Renforcer la coopération et les relations se renforcent mutuellement sur la promotion et la protection des droits de l'homme pendant les conflits et la violence, tant parmi les institutions nationales ainsi qu'entre les institutions nationales et leurs partenaires, en particulier le HCDH, le PNUD et la société civile.

Session du matin : Les premières indications d'un risque potentiel ou de crise émergente

Partie 1 : Les élections et la violence politique
Partie 2 : Les facteurs contribuant à un climat de violence

Séance de l'après-midi : Renforcer les acteurs des droits de l'homme

Partie 1 : Les mécanismes d'alerte rapide et les défenseurs des droits de l'homme
Partie 2 : La protection et la préservation de l'indépendance des INDH

Session du matin : les premières indications d'un risque potentiel ou de crise émergente

Partie 1 : les élections et la violence politique

- La violence à l'égard des acteurs politiques et l'intimidation des électeurs (assassinats, détentions arbitraires, disparitions) par des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux en général et avant les élections
- L'oppression violente de la liberté de réunion par des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux

Suggestions de questions principales :

i) Quelles sont les expériences, les leçons apprises et les bonnes pratiques des INDH dans toutes les régions à la surveillance et à des élections et la violence liée aux élections ?
ii) Quelles sont les expériences, les leçons et les bonnes pratiques des institutions nationales à la surveillance et à la violence politique ?
iii) Quel rôle peuvent jouer les institutions nationales au cours de réunions et les manifestations ?

Question transversales: Comment les INDH peuvent-elles travailler avec les Nations Unies et la société civile dans ces domaines ?

Partie 2 : Facteurs contribuant à un climat de violence

- Le discours de haine
- La violence sexuelle et sexiste
- État d'urgence

Suggestions de questions principales :

i) Comment les INDH peuvent-elles surveiller et prévenir l'élimination et le traitement de la haine ?
ii) Quelles sont les expériences, les leçons tirées et les bonnes pratiques des INDH en matière d'enquête, de surveillance et de rapport sur la violence sexuelle et sexiste ?
iii) Comment les INDH peuvent-elles surveiller la situation des droits de l'homme lors de l'état d'urgence et œuvrer à la levée de l'état d'urgence ?

Questions transversales: comment les INDH peuvent-elles travailler avec l'ONU et la société civile dans ces domaines?

Séance de l'après-midi

Partie 3 : Mécanismes d'alerte rapide et les défenseurs des droits de l'homme

- Protection des défenseurs des droits de
- Les mécanismes d'alerte précoce

Suggestions de questions principales :

i) Quel rôle peuvent jouer les institutions nationales dans la protection des défenseurs des droits de l'homme pendant les situations de tensions, de violence et de conflits ? Quelles sont les expériences, les leçons et les bonnes pratiques ?
ii) Comment peut servir d'INDH, ou aider à établir des mécanismes efficaces d'alerte précoce, pour prévenir les violations des droits ou situations de se détériorer ?

Question : Comment pouvez les INDH à travailler avec les Nations Unies et la société civile dans ces domaines ?

Partie 4 : La protection et la préservation de l'indépendance des INDH

- Risques pour les INDH
- Protection de l'INDH
- Le rôle d'autres acteurs y compris : la société civile ; les parlements ; l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ; GANHRI et réseaux régionaux de l'INDH

Suggestions de questions principales :

i) Quels sont les risques auxquels les INDH sont généralement confrontées lorsqu'elles opèrent dans de situations de violence ou de conflit ? Quelles sont les expériences, les leçons et les bonnes pratiques des institutions nationales qui travaillent pour préserver leur indépendance et l'intégrité dans de tels contextes ?

Ii) Quelles mesures les INDH ont-elles mises au point pour protéger leurs membres et leur personnel en situation de violence et de conflit?
Iii) Quel est le rôle réel ou potentiel que peuvent jouer d'autres acteurs ou mécanismes dans la protection et la préservation de l'indépendance et l'intégrité des INDH ? En particulier, quel est le rôle de la société civile ? Des parlements ? De l'ONU et du GANHRI et réseaux régionaux de l'INDH ?

Format :

Chaque session de 60 minutes, un orateur d'une l'INDH sur chaque question suggéré plus un orateur pour les ONG et le Haut-Commissariat / PNUD pour chaque session. Chaque intervenant dispose de 5 minutes (avec l'introduction, cela nous amène à 30 minutes, laissant 25 minutes de débat général et 5 minutes pour la conclusion par le président).

Résultat : Déclaration

Une Déclaration finale sera élaborée et adoptée par les INDH à la fin de la Conférence. La Déclaration servira de point de référence et un guide pour les actions individuelles et collectives des INDH.